

mentales. En cette circonstance, j'aimerais prendre un instant afin de rendre hommage pour l'excellent travail que ne cessent d'accomplir dans tout le pays,—bien entendu, je suis surtout au courant de ce qui se fait dans ma région,—aux dévoués hommes de science qui ont obtenu des résultats merveilleux dans leur sphère d'activité et dont les réalisations ont procuré bien des avantages, de multiples avantages en certains cas aux Canadiens.

Le ministère dirige d'autres services, comme le service des marchés, l'Office des produits agricoles, le service d'information, et une série d'autres organismes connus sous le nom de services spéciaux comme le service de la loi sur le soutien des prix agricoles, le service de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, le service de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, le service de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, et même la surveillance des paris de courses. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi les paris de course doivent être réglementés par le ministère de l'Agriculture; on se dit peut-être, à juste titre d'ailleurs, probablement, qu'il faut avoir un certain goût du risque pour vouloir tirer sa subsistance de l'agriculture.

J'ai écouté avec intérêt l'exposé du ministre sur le crédit à l'étude et j'ai été frappé par les statistiques qu'il a données. J'ai consacré quelques minutes à ce sujet l'an dernier et je ne veux pas me répéter; mais comme nous sommes tous les deux cultivateurs, je n'ai pu m'empêcher de penser, à juste titre d'ailleurs, je crois, qu'il tentait peut-être de vendre chat en poche. Je m'explique sur cette figure. Autrefois, il arrivait qu'on essayât de jouer le vieux tour consistant à faire passer un chat dans un sac pour un porcelet tétant encore. Telle est l'origine de l'expression. L'expression "laisser le chat sortir du sac" vient de ce que ladite transaction ne réussissait pas parce que le chat s'échappait.

Donc, pour mettre la question en pleine lumière, je signale que les statistiques fournies par le ministre se fondaient sur des périodes de quatre ans et pouvaient ainsi dissimuler des tendances qui ne se dessinent que depuis deux ans.

M. le président: A l'ordre. Comme il est cinq heures, la Chambre passera à l'étude des bills d'intérêt public et privé.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

(A cinq heures, M. l'Orateur reprend le fauteuil.)

[M. MacLean.]

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

EXAMEN EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE

Bill n° 406 intitulé: "Loi constituant en corporation *Stammount Pipe Line Company*.—M. Hellyer.

Bill n° 414 intitulé: "Loi concernant *West-coast Transmission Company Limited*.—M. Fahey.

Bill n° 377 intitulé: "Loi concernant la Compagnie Équitable d'Assurance-Incendie du Canada".—M. Boisvert.

Bill n° 409 intitulé: "Loi constituant en corporation *Gillespie Mortgage Corporation*.—M. MacDougall.

Bill n° 380 intitulé: "Loi concernant *The Dominion of Canada General Insurance Company*.—M. Hunter.

TRANS-BORDER PIPELINE COMPANY LTD.

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Applewhaite pour l'examen du bill n° 408, présenté par M. Decore et tendant à constituer en corporation la *Trans-Border Pipeline Company Ltd.*

(Les articles 1 à 5 inclusivement sont adoptés.)

Article 6—*Pouvoir d'aménager et d'exploiter des pipe-lines.*

M. Green: Monsieur le président, un amendement a été apporté à l'article 6 lorsque le bill a été soumis au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. Vous plairait-il de nous soumettre cet amendement?

M. le président suppléant: L'article 6 a été modifié au comité de la façon suivante: A la ligne 36, après le mot "pipe-lines", le comité a ajouté ce qui suit:

...à condition que le ou les pipe-lines principaux pour la transmissions du gaz et des hydrocarbures gazeux soient entièrement situés à l'intérieur du Canada.

L'article, modifié, est-il adopté?

(L'article ainsi modifié est adopté.)

Les articles 7 à 11 inclusivement sont adoptés.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3^e fois et adopté.

JOSEPH-DELPHIS-GUILLAUME DELORME

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture du bill n° 427 intitulé: *Loi pour faire droit à Joseph-Delphis-Guillaume Delorme*.—M. Hunter.

M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, vu que ce cas est disputé et que les députés n'ont pas encore reçu les dépositions, sera-t-il réservé?